

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT

(AE)

PERSONNE PUBLIQUE

REGIE ELECTRIQUE DE VILLARD BONNOT

OBJET DE LA CONSULTATION :

Travaux de génie civil pour l'enfouissement des réseaux secs rue de la contamaine et rue des platanes à 38190 LANCEY.

ETENDUE DE LA CONSULTATION :

Marché Négocié lancé en application des articles 34, 65, 66 et 84 du Code des Marchés Publics.

B - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Je soussigné (nom, prénoms, qualité) :

Adresse :

Numéro d'identification S.I.R.E.T. (2) :

Numéro d'inscription au Registre du Commerce (1) (2) :

ou au Répertoire des Métiers :

Code d'activité économique principale APE (1) :

Numéro de Téléphone :

Numéro de Télécopie :

POUR LES SOCIETES

Je soussigné (nom, prénom, qualité) :

Agissant au nom et pour le compte de :

Au capital de :

Adresse du siège social :

Numéro d'identification S.I.R.E.T. (1) :

Numéro d'inscription au Registre du Commerce (1) (2) :

Code d'activité économique principale APE (1) :

Numéro de Téléphone :

Numéro de Télécopie :

(1) Pour les entreprises ou sociétés établies en France.

(2) Pour les entreprises étrangères, numéro et date d'inscription au registre équivalent.

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP n° 2006/AB) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

1° Je m'engage (nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures demandées dans les conditions qui suivent :

1.1 - Prix

Les prix sont fixés conformément à la Décomposition du Prix Forfaitaire (annexe au présent acte d'engagement) et à l'article 3 du CCAP :

Réseau France Telecom		€
Eclairage public		€
Basse tension		€
TOTAL		€

Prix Total :

Euros Hors Taxes

1.2 - Escompte

Un escompte peut être accordé pour paiement anticipé :

Escompte :

%

1.3 - Délais d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à :

Mois

Le délai part à compter de la date notifiée au titulaire par ordre de service.

1.4 - Sous-traitance

Les annexes n°..... à au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter conformément

à ces annexes est de :.....

Euros Hors Taxes

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au maître d'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA PRESTATION (HT)
	TOTAL

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est

ainsi de :

Euros Hors Taxes

2° Demande (Demandons) que la personne publique règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte précisé ci-après.

Désignation du compte à créditer

- Nom du Titulaire du compte :
- Numéro du compte :
- Etablissement :
 - Banque :
 - Centre de Chèques Postaux de :
 - Trésor Public :

3° L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m' (nous) est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

4° Pays d'origine des fournitures :

- Pays de l'UE, France comprise
- Pays signataire de l'accord AGETAC (UE exclue) (3)
- Autre :

5° Avance forfaitaire :

Je (nous) déclare (déclarons) **ne pas demander** (4)
 demander (4)

Le versement de l'avance forfaitaire susceptible d'être attribuée dans les conditions précisées à l'article 8.1 du CCAP.

L'avance forfaitaire ne pourra être versée qu'après constitution d'une garantie à première demande garantissant le remboursement total de l'avance.

6° Avance facultative :

Je (nous) déclare (déclarons) **ne pas demander** (4)
 demander (4)

Le versement de l'avance facultative susceptible d'être attribuée dans les conditions précisées à l'article 8.1 du CCAP.

7° J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

en application des articles 43, 44, 45 et 46 du CMP et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ;
- ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ;
- ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

(3) Canada, Etats-Unis, Hong-Kong, Israël, Japon, Norvège, Singapour, Suisse

(4) Cocher l'option choisie - Si aucune case n'est cochée, l'avance forfaitaire sera considérée comme non demandée.

- ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du code des marchés publics ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.320, L.143-3 et R.143-2 du code du travail ;

Fait en un seul original,

A, le 2008

Le titulaire (5),

(5) Mention manuscrite "**Lu et approuvé**", ainsi que signature du (des) candidat(s) et cachet de l' (des) entreprise(s).

C - PARTIE RESERVEE A LA PERSONNE PUBLIQUE

Est acceptée la présente proposition pour valoir acte d'engagement.

A, le 2008

Signature :

Monsieur MICHON, Directeur de la Régie de Villard Bonnot
Le représentant légal

L'acceptation de la proposition de l'entreprise a été notifiée au titulaire le (6) :

(6) Date de réception par le titulaire de la lettre de notification ou date du récépissé.

D - PARTIE RESERVEE A LA PERSONNE PUBLIQUE

Cadre pour formules de nantissement ou de cession de créances (7)

Formule d'origine

Le décret n° 85-1285 du 3 décembre 1985 a modifié de nombreux articles du Code des Marchés Publics relatifs au nantissement et à la cession de créance.

Les formules d'exemplaire unique suivantes sont à utiliser désormais, quelle que soit la procédure de financement choisie par le titulaire.

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 2 Janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises.

A, le 2008

Signature (8) :

Monsieur MICHON, Directeur de la Régie de Villard Bonnot
Le représentant légal

(7) A remplir par la collectivité en original sur une photocopie.

(8) Date et signature originales.

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

EN CAS DE SOUS-TRAITANCE ⁽⁹⁾

DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT ET D'AGREMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE ⁽¹⁰⁾

ANNEXE N°

MARCHE :

- numéro de marché :
- titulaire :
- objet :

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES :

- nature :
-
-
- montant de base T.V.A. comprise :

SOUS-TRAITANT :

- nom, raison ou dénomination sociale :
-
- entreprise individuelle ou forme juridique de la société :
-
- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
- numéro d'inscription au RCS ⁽¹¹⁾ :
- adresse :
-
-
- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :
-
-

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE :

- modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :
-
- date (ou mois) d'établissement des prix :
- modalités de variation des prix :
- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfaction et retenues diverses :
-
- nantissement de créances :
- personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 192 et du C.M.P. (12) : ..
-
- comptable public assignataire des paiements (12) :
-

A, le 2008

Le titulaire du marché (12) :

Le représentant légal (13) :

- (9) Le document annexe au cadre type d'A.E. constitue un modèle à utiliser, pour l'établissement de leurs propositions, par les entrepreneurs concurrents en vue de désigner dans le marché, suivant les modalités prévues par les clauses 12b et 13d du cadre type d'A.E. des sous-traitants qui seront payés directement. Lorsque l'entrepreneur ayant conclu le contrat de sous-traitance sera un co-traitant, sa signature sur l'annexe de l'A.E. devra être suivie par celle du mandataire.
- (10) Pièce jointe : déclaration (en deux exemplaires) du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics.
- (11) Remplacer s'il y a lieu "RCS" (Registre du Commerce et des Sociétés) par "Répertoire des Métiers".
- (12) A compléter par la personne responsable du marché.
- (13) Date, cachet de l'entreprise et signature originales.